Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212200745-20251202-2025_47-DE

N° 2025.47

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR
COMMUNE de LE HAUT-CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21 novembre 2025 *Date d'affichage : 21 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de LE HAUT-CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Pierre LE BIHAN, Maire.

***Présents** : Jean-Pierre LE BIHAN, Maire - Maryanick BERNARD - Yves DUÉDAL Adjoints - Hervé OLLIVIER Conseiller délégué – Jean-Philippe RAOULT - Marina GUILLOT FLOURIOT - Laurent NOËL Gaëtan HERVÉ - Stéphanie COURCOUX*

***Excusés :** Christophe LE MEUR donne pouvoir à Yves DUÉDAL - Isabelle LE BARS donne pouvoir à Jean-Pierre LE BIHAN*
***Absents :** Roselyne LEVRIER - Jérôme AUDOUIN - Gérard LECOMTE*

***Secrétaire** : Stéphanie COURCOUX*

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0

TARIFS COMMUNAUX 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER** les tarifs communaux 2026 comme suit, à partir du 1er janvier 2026 :

SALLE POYVALENTE

	CONTRIBUABLE	NON CONTRIBUABLE
2 repas	330 €	380 €
1 repas	265 €	315 €
Animation / Spectacle soirée sans	255 €	255 €
Vin d'honneur	155 €	180 €
Goûter, réunion, Cérémonie funéraire	105 €	130 €
Journée commerciale	235 €	235 €
Déplacement scène	90 €	90 €
Caution	500 €	500 €

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Gratuité de la salle aux associations ayant leur siège social et/ou leurs activités sur la commune + repas des classes.

Valable 1 fois par an

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212200745-20251202-2025_47-DE

Ancienne mairie	
Location	25 €

Location de la vaisselle	
La vaisselle sera prêtée aux associations en cas de besoin. Seule la détérioration sera facturée	
Si détérioration	
Assiette ***(creuse ou plate)***	3.70 €
Assiette à dessert	3.10 €
Verre/ Tasse	2.30 €
Cuillère ***(petite ou grande)***	2.30 €
Fourchette	2.30 €
Couteau	3.10 €
Autre ***(pichet, louche, plat, etc.)***	10.00 €

CIMETIERE

Concession	
15 ans	60.00 €
30 ans	90.00 €
50 ans	150.00 €
Cavurne 60x80 (cm)	
15 ans	50.00 €
30 ans	80.00 €

Columbarium	
Contribuable 5 ans	245.00 €
Contribuable 10 ans	370.00 €
Non-contribuable 5 ans	490.00 €
Non-contribuable 10 ans	735.00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212200745-20251202-2025_47-DE

Droit de place	
Droit de place €/la demi-journée	40 €

Location remorque porte barrières	
Associations de l'Entente Intercommunale	0 €
Associations extérieures	50€ / remorque

Vente de bois	
la corde non débitée	80 €

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le 2 décembre 2025
Le Maire,

Jean-Pierre LE BIHAN

MAIRIE DE HAUT-CORLAY 22 (Côtes-d'Armor)